

COMMUNE DE CHAMPLOST

Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil Municipal du 19 juillet 2010.

Présents : QUERET Jean-Louis (Maire), SEILLIEBERT Christophe, GOUDON Valérie, (adjoints), BREUILLE-MARTIN Daniel, DURVILLE Julien, LARBI Laurent, MATHIEU Daniel.

Absents excusés :

GENREAU François a donné pouvoir à QUERET Jean-Louis
CHICON Pierre a donné pouvoir à BREUILLE-MARTIN Daniel
COMPERAT Jean-Raymond a donné pouvoir à GOUDON Valérie
PREVOST Yvette a donné pouvoir à MATHIEU Daniel
QUARTIER David a donné pouvoir à SEILLIEBERT Christophe,

Absent excusé sans pouvoir :

DUARTE MACIEL Séverine

Secrétaire de séance : SEILLIEBERT Christophe

Après lecture du compte rendu de la réunion précédente, les membres du conseil approuvent et signent le registre des délibérations.

Avant de commencer la séance, M. le Maire demande à **ajouter** à l'ordre du jour « le changement de nom des rues Paul Delagneau et chemin d'Avrolles à CHATTON / VAUDUPOINTS », « le règlement intérieur du columbarium » et « l'extension de l'éclairage public et **réseau France-télécom** rue du Faubourg de Vachy ».

Le conseil vote à l'unanimité POUR l'ajout de ces sujets.

ORDRE DU JOUR :

Choix de l'intercommunalité

Le Maire explique que, « la communauté de commune de la forêt d'Othe » **est difficilement envisageable compte-tenu du fait du peu d'habitant sachant que les communes de BELLECHAUME et MERCY ont déjà formulé le vœu de rallier la Communauté de communes du Seignelois**. Malgré tout, dans l'état actuel des choses, trois possibilités s'offrent à la commune de CHAMPLOST : rejoindre « la communauté de commune du Florentinois », celle de la « Forêt d'Othe » ou celle de « Seignelay / Briennon ». Il avoue sa préférence pour celle de Briennon car elle nous a offert la refonte complète de ses statuts **et après l'approbation par M. le Préfet, les nouveaux statuts mis en place ensemble seront effectifs**.

Après un débat passionné, le conseil passe au vote pour savoir si Champlost rejoint la communauté de commune de Briennon / Seignelay

Le conseil vote à 10 POUR et 2 CONTRE

Association Foncière de Remembrement

Daniel BREUILLE-MARTIN explique qu'une réunion pour l'élection du Bureau de l'AFR était programmée le vendredi 16 juillet à 9H30. Celle-ci n'a pas pu se faire car seuls 5

agriculteurs sur 8 sont venus pour cause de moisson. L'unanimité, exigée dans ce genre de circonstance, n'étant pas acquise, une autre réunion est programmée pour le 30 juillet à 20h30. Cette élection est nécessaire car faute de bureau, deux agriculteurs ne pourront pas établir de convention pour l'utilisation des chemins utiles à leurs installations.

Décisions modificatives

M. le Maire explique que lors du dernier conseil municipal nous avons pris la décision de passer en non-valeur des montants de solde de loyer et de factures d'eau impayés concernant les anciens locataires du logement de la Poste de CHAMPLOST, or, ces sommes n'avaient évidemment pas été prévues au budget 2010, d'où la nécessité de transférer les sommes sur les lignes correspondantes du compte administratif.

Suite à un manque de crédit de 147,16 € sur la ligne 654 (pertes sur créances irrécouvrables), il convient de prendre cette somme sur la ligne 022 (dépendances imprévues).

Le même problème existe également sur le budget de l'eau assainissement pour un montant de 776,84 € qui sera pris sur la ligne 618 (divers)

Le conseil vote à l'unanimité POUR.

Non valeur facture d'eau

Suite à une fuite d'eau, un habitant de Champlost s'est vu délivrer une facture de 3428,91 €. Malgré le fait que les fuites d'eau ne sont pas à prendre en compte par la commune, cette personne ayant demandé un dégrèvement a été reçu par J-L QUERET et F. GENREAU. Après une discussion animée et après contrôle des livres de relevés, il s'avère que pour différentes raisons pas très faciles à cerner, le compteur n'a pas été relevé depuis 5 ans. Il faut également préciser que ce litige s'est produit sur un bâtiment industriel et non sur une maison d'habitation.

M. le Maire précise que maintenant qu'une délibération a été prise le 29/05/2010 pour rendre le relevé du compteur obligatoire impérativement une fois par an, et ce, par un employé communal, une telle situation ne pourra plus se reproduire.

Etant donné le caractère exceptionnel de la situation, le conseil délibère pour passer les deux tiers de la facture en non-valeur.

**1 vote CONTRE,
3 ABSTENTIONS,
8 votes POUR.**

Changement de nom de rue

Suite à la demande de La Poste et à des contraintes administratives, la commission de la voirie s'est réunie à plusieurs reprises. Elle a ensuite donné lieu à une réunion publique en date du 03/06/2010 avec les habitants des dites rues afin de trouver une solution aux problèmes rencontrés.

Après cette concertation avec les habitants concernés et suivant leurs choix, le conseil municipal décide de renommer la partie de la rue Paul Delagneau à Chatton « Rue des Vergers ». La partie gauche du chemin d'Avrolles (en venant de Champlost) s'appellera « Chemin Noël ». Sa partie droite se nommera « Chemin de Sens ».

Le conseil vote POUR à l'unanimité.

Suite à une demande du conseil paroissial et en particulier de M. MOREL, la place de l'église se nommera Place Henri Dubois.

Le conseil vote POUR à l'unanimité.

Délibération « extension éclairage public et télécom » rue du faubourg de Vachy

Jean-Louis QUERET explique que cette extension avait été commandée en décembre 2007 et exécutée en début 2009 sans que la délibération n'ait été prise afin d'en effectuer le paiement. Il convient donc de délibérer pour que ce règlement puisse être fait. Par contre, à la vue du montant, (9237,31 €) à la charge de la commune, cette somme n'ayant donc pas été mise au budget 2010, sera, dans ce cas, prévue au budget 2011.

Le conseil vote à l'unanimité POUR.

Règlement intérieur du Columbarium

Christophe SEILLIEBERT présente un projet de « règlement intérieur » pour les columbariums et les jardins du souvenir, prochainement installés à Champlost et Vachy.

Le conseil vote à l'unanimité pour.

Il explique ensuite que la commune a obtenu une subvention « exceptionnelle » pour la création de ceux-ci. En effet, pour le columbarium de CHAMPLOST qui a pu être retenu dans l'opération « 200 villages » du Conseil Général, la subvention est de 50% du montant HT soit 4954,00 € pour un total de 9908,03 €

QUESTIONS DIVERSES

Compte-rendu commission de la voirie

Christophe SEILLIEBERT fait un rapide compte rendu de la commission de la voirie qui, après plusieurs visites sur le terrain, s'est aperçue que 79 maisons n'avaient pas de plaques de numérotation et qu'il manquait 20 plaques de noms de rues dans le bourg et les hameaux.

Des devis ont été demandés, une commande sera effectuée.

Nous avons demandé à la DDE l'installation de panneaux pour les hameaux « CHATTON » et « VAUDUPOINTS » et les lieux dits « LA GARENNE » « LES CHESSERONS » et « LES GIRONS » et des panneaux fléchés pour « LA PINGUETTERIE » ET « LE BOIS DE LA RAYE »

Vol dans le cimetière

Jean-Louis QUERET fait part que des vols ont eu lieu au cimetière de Champlost. Suite à la demande de plusieurs personnes concernées par ces vols, Jean-Louis QUERET propose de fermer les portes du cimetière. Le conseil municipal s'y oppose **en précisant que la petite porte peut servir de la même manière à laisser passer les voleurs et que la fermeture du portail est trop contraignante d'une part pour les clefs à prendre et à rendre en Mairie et d'autre part pour les personnes voulant s'y rendre à d'autres heures.** Valérie GOUDON propose de changer la fermeture du portail par l'intérieur et de ne laisser que le portillon ouvert.

Curage du ru de Bailly

Un courrier a été envoyé aux riverains pour leur demander de nettoyer (comme le veut la loi) les rives dans leurs propriétés. **Si cela n'était pas fait, la mairie ferait faire le nettoyage par une entreprise et la facture envoyée directement aux personnes concernées.**

Bilan des festivités du 10 juillet

Daniel MATHIEU rappelle que le comité des fêtes a décidé de célébrer la révolution française le 10 juillet plutôt que le 14, car force est de constater la faible fréquentation aux dates « habituelles » et non pas pour quelques autres raisons.

Cette date nous a également permis d'avoir un artificier gratuitement (car ils sont très demandés les 13 et 14 juillet).

Valérie GOUDON revient sur cette fête du 10 juillet qui fut un succès. Plus de 100 personnes s'étaient données rendez-vous pour la retraite aux flambeaux et ont été rejointes par beaucoup d'autres autour de l'étang pour assister à un feu d'artifice très apprécié. Le comité des fêtes avait décidé de revenir à « l'ancienne formule » pour le un « bal en plein air » qui se déroulait dans les jardins du presbytère, ce qui a apparemment été au goût d'un bon nombre de personnes.

Taxe de pollution domestique

Daniel BREUILLE-MARTIN demande à ce qu'un rappel soit fait pour expliquer que la taxe de pollution domestique est souscrite par **l'agence de bassin « Seine-Normandie »** à toute personne ayant l'eau courante et par voie de conséquences, des rejets (assainissement collectif ou non).

Un rappel sera également fait dans la gazette.

La séance est levée à 23 heures 15.

Vu par nous, Jean-Louis QUERET, Maire de la commune de Champlost, pour être affiché le 26 juillet 2010 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 avril 1884.

Le Maire
Jean-Louis QUERET